



COMMUNE DE BLACÉ

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant retrait de délégations de fonctions à Mme Jocelyne ORTON, conseillère municipale

Le Maire de la commune de Blacé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu l'arrêté municipal n°2021-10 en date du 06 avril 2021 par lequel il a donné délégation de fonction et signature à Mme ORTON Jocelyne, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

- Gestion des dossiers afférents à la création et l'entretien des infrastructures (hors bâtiments et infrastructures sportives)
- Gestion de la voirie (communale et départementale), assainissement et eau potable, éclairage public, accessibilité, le stationnement, places et parcs de la commune. Entretien des espaces verts, des bacs de rétention et propreté du village ainsi que la sécurité sur le territoire de la commune (publique, routière et des bâtiments), divagation des animaux.

Considérant la bonne marche de l'administration communale.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les délégations données à Mme ORTON Jocelyne, conseillère municipale, sont retirées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :

- publié sur le site internet de la commune de Blacé
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- porté à la connaissance de Mme ORTON Jocelyne

Fait à Blacé, le 10 Mai 2023

Le Maire

Fabrice LONGEFAY



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la réception en sous-préfecture

Le 10/05/2023.....